



ARRÊTÉ DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à la désignation des membres de la Commission des achats

Le Conseil communal de la Commune de Val-de-Ruz,

vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

vu le règlement général de la Commune de Val-de-Ruz, du 14 décembre 2015 ;

vu l'arrêté du Conseil communal concernant l'organisation des achats au sein de l'administration communale de Val-de-Ruz, du 23 mars 2015 ;

sur la proposition du chef du dicastère des finances, RH et bâtiments,

arrête :

Composition de la commission

Article premier :

Sont désignés membres de la Commission des achats :

- a) Mme Nadine Terrettaz, administratrice des travaux publics, des eaux, de la forêt et de l'environnement ;
- b) M. Christian Chollet, représentant le domaine technique de l'assainissement ;
- c) M. Jérôme Blandenier, intendant-chef de la gérance du patrimoine ;
- d) M. Philippe Bertholet, intendant-chef des infrastructures sportives et culturelles ;
- e) M. Patrice Godat, responsable de l'informatique ;
- f) Mme Anne-Brigitte Weber, responsable de l'économat scolaire ;
- g) M. Patrick Vuilleumier, commandant du service de défense incendie.

Entrée en vigueur et exécution

Art. 2 :

¹ Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

² Le dicastère des finances pourvoit à son exécution.

Abrogation

Art. 3 :

Le présent arrêté annule et remplace toutes dispositions antérieures et contraires, notamment l'arrêté du Conseil communal relatif à la désignation des membres de la Commission des achats, du 3 mars 2014.

Val-de-Ruz, le 12 mai 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Le chancelier

F. Cuche

P. Godat